



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



15183430

Tribunal de Commerce du Hainaut
- Division Charleroi -ENTRÉ
LE 21 DEC. 2015Le Greffier
Grefte

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 31/12/2015 - Annexes du Moniteur belge

Dénomination(en entier) : **CIRCOMEDIE**

Forme juridique : Association sans but lucratif

Siège : Ruelle de l'abbaye, 251-6220 Fleurus

N° d'entreprise : 475.514.883

Objet de l'acte :

Statuts coordonnées

Art. 3 L'association a pour but

1. De promouvoir les arts du cirque et du spectacle par la prise en charge:

-de pédagogie des arts du cirque et du spectacle que ce soit sous la forme de cours, de stages, d'ateliers, de rencontres et voyages en Belgique et à l'étranger.

-de prestations artistiques et culturelles, principalement dans le milieu du cirque, qu'il s'agisse de spectacles ou d'animations.

2. Rénover, mise en valeur et développement touristique de l'ancienne abbaye de soleilmont.

3. De collaborer avec les pays en voies de développement par, entre autre, des échanges culturels et artistiques.

Mais aussi:

4. Aider des personnes à améliorer leurs conditions de vie par la promotion d'initiatives visant à :

- Former à la maîtrise des techniques de base dans des activités; de boulangeries, de cirque.

- Favoriser la cohésion sociale, l'échange interculturel, les rapports intergénérationnels

- Valoriser les capacités de chacun à l'utilisation du temps libre

L'association poursuit aussi le but d'aider à l'insetion dans le marché de l'emploi par des formations en cirque et boulangerie.

L'association a également pour objet:

- L'organisation de stages, cours et ateliers ayant pour but de développer l'expression et la créativité.

- Le développement d'ateliers pédagogiques destinés aux écoles, à toute association et à tout individu.

Cette liste est non limitative et l'association peut poser tous les actes qui peuvent contribuer directement ou indirectement à la réalisation de son but. Elle peut entres autres prêter son concours et s'intéresser à toutes activités similaires à son but.

Lippolis David
Administrateur délégué

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association ou la fondation à l'égard des tiers**Au verso** : Nom et signature